Décision 15-D-16 du 27 novembre 2015

relative à la demande de révision des engagements de la Fédération Française de Golf rendus obligatoires par la décision n° 12-D-29 du 21 décembre 2012

Posted on: 30 novembre 2015 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Autorité de la concurrence (auto saisine)
Dispositif(s)	Clôture de saisines d'office
Entreprise(s) concernée(s)	Fédération française de golf (FFG)

Lire

le texte intégral de la décision
67.79 Ko